

ALBINGIA

www.albingia.fr

AU-DELÀ DES STANDARDS

Fidèle à ses valeurs de technicité, fiabilité, réactivité, Albingia s'impose comme une compagnie d'assurances incontournable sur le segment exigeant et convoité des risques d'entreprises.



technicité

Notre développement harmonieux et maîtrisé est le résultat d'une dynamique commerciale forte et d'une relation personnalisée avec nos partenaires courtiers dont la satisfaction reste au cœur de l'activité quotidienne de tous nos collaborateurs.



fiabilité

Notre rigueur technique, administrative et financière est, quant à elle, le meilleur garant de la pérennité de notre action.

Albingia, alternative solide et fiable aux grands généralistes, continue son développement de spécialiste avec une qualité de service toujours plus grande.



réactivité

Le matériel utilisé pour la réalisation des diagnostics techniques immobiliers peut, selon le type de diagnostic, s'avérer très coûteux à l'acquisition. Les conditions de réalisation des expertises ne laissent pas les professionnels à l'abri des désagréments de bris ou de vol de machine.

Pour se prémunir face à ses risques, une assurance bris/vol de machine était nécessaire.

Albingia, compagnie d'assurances présente depuis plus de quarante ans dans le domaine des « risques techniques » et reconnue pour son professionnalisme, a développé dans le cadre d'un partenariat avec la Fneci et pour le bénéfice des adhérents de la fédération une assurance bris et vol de matériel adaptée aux besoins des professionnels.

L'ASSURANCE BRIS/VOL DE MACHINE – CONTRAT COLLECTIF FNECI

♦ **La garantie de base** proposée permet au professionnel de s'assurer sur un montant de valeur déclarée de matériel égal à 32600 euros TTC.

La prime annuelle correspondant à cette garantie de base est de 300 euros HT, soit 410 euros TTC (toutes taxes et frais inclus).

Cette assurance permet notamment d'assurer une machine à fluorescence X, un télémètre laser, le matériel informatique de terrain (Tablet PC, PDA, portable), une caméra thermique, ...

♦ **Une assurance évolutive selon vos besoins :**

Le professionnel qui souhaite assurer la totalité de son matériel dont la valeur se monte à plus de 32600 euros TTC pourra bien entendu effectuer une extension de l'assurance pour un montant de prime proportionnellement calculé par rapport à la garantie de base.

♦ Une garantie très complète qui couvre les risques que vous êtes susceptibles de rencontrer lors de votre activité quotidienne

♦ Une option possible en complément des garanties initiales: la garantie de frais supplémentaire de location de matériel en cas de sinistre .

♦ Pour tout renseignement, contacter la Fneci au 0820 480 491

CONTRAT COLLECTIF FNECI – ALBINGIA

IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR TROUVER LES BONS PARTENAIRES